

L'an deux mille vingt, le **lundi 14 septembre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire
 Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, CORDÉ Marina, BOISHUS Jacqueline, TEMPLON Rémy, HOUGET François, LOUASIL Éric, MAIGNAN Christine, MARY dit ROUSSELIÈRE Camille, RETAILLEAU Anthony, GAILLARD Nadège

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : MAIGRET Cédric, CHANTRAINE Guillaume,

Etait absent : /

Date de convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 12

votants : 12

Madame Camille MARY dit ROUSSELIÈRE a été désignée secrétaire.

Le Maire soumet à l'approbation les procès-verbaux des séances du 29 juin, 10 juillet et 27 juillet, visés par le secrétaire de séance, et adressés à chaque conseiller municipal.

Approuvé à l'unanimité des présents.

**2020-09-01 : LOTISSEMENT LE GRAND CHAMP – AVENANT 3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
 « TERRASSEMENT/VOIRIE »**

Vu le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le marché signé en date du 15 septembre 2016 pour la viabilisation du lotissement communal « Le Grand Champ » ;

Considérant qu'il convient d'ajouter au lot « terrassement/voirie » les prestations demandées en cours de chantier, tranche 2 ;

Lot	Entreprise	Montant du marché en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Nouveau montant du marché en € TTC
Avenant n°3 – Réalisation d'un accès en mélange terre-pierre					
1 – Terrassement/Voirie	Lemée TP	209 299,25 €	3 003,00 €	212 302,25 €	254 762,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la réalisation des travaux complémentaires sur le lot précité ;
- APPROUVE la conclusion de cet avenant ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

La réalisation de cet accès en mélange terre-pierre sur une largeur de 5 m permettra d'accéder plus aisément à l'entretien des terrains situés en partie basse du lotissement.

Sur le même secteur, une demande va être faite au Syndicat Bassin Versant de la Seiche pour redresser le ruisseau afin d'élargir la bande enherbée entre l'allée et le ruisseau.

La terre végétale entreposée sur le lot 1 a été déplacée par l'ent Templon.

Les travaux de finition à l'intérieur du lotissement interviendront après la vente des derniers lots. Les travaux du pourtour du lotissement ont été réalisés car en l'absence de construction et de clôture sur les lots de la tranche 2, l'accès aux travaux était plus facile pour l'entreprise.

2020-09-02 : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRES DES COMMISSIONS DE VITRE COMMUNAUTÉ

Le Maire expose :

La communauté d'agglomération Vitre Communauté a présenté lors du conseil communautaire du 2 septembre 2020 la liste des 12 commissions de travail auxquelles peuvent participer les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la désignation d'élus municipaux pour intégrer les commissions intercommunales et groupe de travail de Vitré Communauté :

1	Commission « Développement économique, emploi et formation » (Elisabeth GUIHENEUX, Vice-Présidente)	MAIGNAN Christine
2	Commission « Transition écologique » (Jean-Noël BÉVIÈRE, Vice-Président)	BOISHUS Jacqueline
3	Commission « Santé et solidarités » (Pascale CARTRON, Vice-Présidente)	LOUIS Isabelle CORDÉ Marina
4	Commission « Mobilités » (Marie-Christine MORICE, Vice-Présidente)	MAIGNAN Christine
5	Commission « Habitat et logement » (Christian OLIVIER, Vice-Président)	MARY dit ROUSSELIÈRE Camille
6	Commission « Finances » (Stéphane DOUABIN, Vice-Président)	URIEN Samuel
7	Commission « Sports » (Fabienne BELLOIR, Vice-Présidente)	URIEN Samuel RETAILLEAU Anthony
8	Commission « Jeunesse » (Fabienne BELLOIR, Vice-Présidente)	LOUIS Isabelle GAILLARD Nadège
9	Commission « Culture, tourisme et patrimoine » (Alexandra LEMERCIER, Vice-Présidente)	CORDÉ Marina
10	Commission « Usages numériques » (Paul LAPAUSE, conseiller communautaire délégué)	URIEN Samuel
11	Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) (Bernard RENOUE, conseiller communautaire délégué)	URIEN Samuel
12	Groupe de travail relatif à la délégation des compétences eaux pluviales urbaines et assainissement (Louis MENAGER, Vice-Président)	TEMPLON Rémy LOUAISIL ÉRIC

2020-09-03 : ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 février 2008 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et sur les zones d'urbanisation future ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 février 2014 modifiant le périmètre d'application du droit de préemption urbain institué par délibération du 18 février 2008 afin de prendre en compte la modification et les révisions allégées approuvées par délibération du conseil municipal du 20 février 2014 ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 035.350.2020.03 reçue le 03 août 2020, adressée par Maître Pascal Ody, notaire à La Guerche-de-Bretagne, en vue de la cession moyennant le prix de vingt-huit mille euros (28 000 €), plus les frais notariés, d'une propriété bâtie sise à Vergéal, 5 rue de la mairie, cadastrée section B n° 349, d'une superficie de 49 ca, appartenant à Odette GALLON ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale de se constituer des réserves foncières pour permettre la réalisation de projets d'aménagement urbain ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE l'acquisition par voie de préemption du bien précité situé 5 rue de la mairie cadastré section B n° 349 ;
- PREND en charge les frais notariés relatifs à ce dossier ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Le Maire fait part d'une demande d'achat de la part Mme Colette Vettier d'une bande de terrain située côté sud du préau mairie, à proximité de sa maison habitation sans aucun espace vert. La demande n'est pas acceptée, l'espace faisant partie intégrante d'un passage accessible à tous. Une étude de réaménagement globale du bourg va être lancée pour prendre en compte les flux de piétons, circulation douce, sécurisation des déplacements.

2020-09-04 : ACQUISITION FONCIERE AMIABLE

Le Maire expose :

Dans la continuité du projet d'urbanisation de la commune, côté route d'Etelles, le Maire fait part de la parcelle de terrain non bâti cadastrée B 337 d'une superficie approximative de 8 800 m², située entre le terrain des sports et le lotissement le Grand Champ, disponible à la vente. Cette parcelle avait déjà fait l'objet d'une étude d'urbanisme et de scénarios d'aménagement en 2015 lors de la création du lotissement le Grand Champ. Il précise qu'il a rencontré le propriétaire lui faisant part de son accord de vendre à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à engager les négociations avec le propriétaire pour l'acquisition du bien B 337 sur la base du prix d'achat de foncier non bâti référencé précédemment sur la commune ;
- DÉCIDE préalablement à l'acquisition de consulter France Domaine ;
- CHARGE le Maire de solliciter le Syndicat d'Urbanisme pour accompagner la collectivité dans son projet urbain ;
- AUTORISE le Maire signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2020-09-05 : SUPPRESSION REGIE « ARGENT DE POCHE »

Le Maire expose :

Par délibération en date du 19 janvier 2009, le conseil municipal avait institué une régie d'avances pour l'indemnisation des jeunes liée aux chantiers réalisés sur la commune dans le cadre du dispositif « argent de poche ». La DGFIP ayant fait part aux collectivités de la suppression de manègement d'argent espèce à leur guichet, il convient de supprimer la régie « argent de poche ». Le remboursement des opérations « argent de poche » se fera par virement bancaire sur le compte des jeunes participant à l'opération, ou celui des parents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de supprimer la régie « Argent de Poche » à compter de la date de la présente délibération ;
- DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

2020-09-06 : INSALUBRITE LOGEMENT MONDRON

Le Maire rappelle :

Par arrêté préfectoral en date du 13 mars 2020, la préfète a ordonné d'exécuter d'office des travaux de déblaiement, d'évacuation des déchets et assimilés avec nettoyage, désinfection et désinsectisation de l'habitation et de ses abords au lieu-dit « Mondron » à Vergéal, propriété de Mr et Mme Guy Raffray. Il précise que les travaux ont été exécutés et que le paiement des prestations par la commune constitue une avance de frais que la famille devra rembourser à la collectivité après émission d'un avis des sommes à payer, dont voici l'état récapitulatif :

Travaux	HT	TTC
Séché Transports	32,26	38,71
Séché Eco-industries	1765,09	2118,11
Sarl Templon Rémy	1376	1651,2
Farago Bretagne	405	486
Total	3578,35	4294,02

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- PREND ACTE du montant des travaux ;
- DONNE POUVOIR au Maire pour demander le remboursement des travaux exécutés d'office.

INFORMATIONS DIVERSES :

- La communauté d'agglomération de Vitré Communauté souhaite accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets communaux. Cet appui à la concrétisation des principaux projets communaux envisagés au cours de ce mandat nécessite leur recensement préalable. Ce recensement permettra une préparation avisée des prochaines contractualisations avec les financeurs Etat,

Région, UE, Département. Mais cela autorisera également un accompagnement global de Vitré Communauté afin de nous appuyer pour faciliter leur réalisation et contribuer à la construction du pacte financier et fiscal à élaborer.

Nature des projets classés par ordre de priorité, (il s'agit de projets, la priorisation pourra évoluer en fonction des contraintes, des impératifs techniques et des délais d'instruction) :

1. Construction d'un local technique
 2. Acquisition de réserves foncières
 3. Aménagement/modernisation du bourg, sécurisation des abords de l'école
 4. Restauration du beffroi de l'Église
 5. Réhabilitation thermique de la salle des sports
- Le maire fait état de la situation du commerce sur les impayés de loyers dont le montant s'élève à 11 472,78 €. Il est décidé de convoquer le gérant en présence du maire, des adjoints, et du trésorier principal de Vitré.
 - Fibre optique : il est rappelé qu'une visite de quelques sites sur la commune avait été faite pour essayer de remplacer la pose de poteaux téléphoniques par des réseaux souterrains. Conscient que des surcoûts (à estimer) peuvent exister, afin que les travaux d'enfouissement du réseau fibre optique soient réalisés dans les normes par la commune ou les riverains/propriétaires, la commune demandait une estimation financière détaillée et les contraintes techniques (profondeur, type de remblais, nombre et diamètre des fourreaux, distance entre chambres de visite....) à respecter. L'estimation reçue d'un montant de 39 026,88 € TTC comprenant le ml à réaliser et le nombre de chambres à poser ne permet pas de prendre une décision. Voici la réponse en date du 4 septembre :
 - Pour que les infrastructures de Génie Civil puissent être intégrées dans le SI et transférées ensuite à l'exploitant, ils doivent être impérativement réalisés par une entreprise ayant un marché avec Mégalis ou étant déclarée comme sous-traitant de celle-ci.
 - Pas de réseau fibre optique de distribution dans des fourreaux réalisés par des tiers en domaine public (ou public communal) sauf si ces fourreaux sont gérés par un organisme public (région, département, commune ou EPCE) à travers une convention.
 - Le propriétaire de ces fourreaux s'engageant dans cette convention à entretenir ces fourreaux (débouchage, déplacement d'ouvrage si nécessaire, remise à niveau des chambres, etc....), à répondre au DICT et à fournir un plan de recollement au 1/200 et géoréférencé.
 - Les travaux doivent avoir été réalisés par des entreprises de Génie civil (donc connaissant les règles de l'art) et non par des particuliers.
 - Les montants présentés sont importants pour votre collectivité. C'est pour cette raison que les réseaux de distribution en aérien sont déployés lorsqu'il n'y a pas d'infrastructure Orange existante, le coût étant nettement moins élevé.
 - Atelier communal : le Maire rappelle le projet d'implantation d'un atelier communal sur la propriété Rupin du 6bis rue de la mairie. Conscient de la présence de plusieurs bâtiments sur le site d'une surface d'environ 2 000 m², la commission des bâtiments communaux, réunie en août, a réfléchi sur l'aménagement global du site. Une rencontre est prévue avec le Syndicat d'Urbanisme le 21/09.
 - ERP COVID 19 : une circulaire préfectorale du 7 août 2020 sur les dispositions concernant l'ouverture des ERP déconseillait fortement de mettre à disposition les salles des fêtes pour des événements privés, soirées dansantes, festivités,... La salle polyvalente est donc fermée au public jusqu'au 31 octobre 2020 inclus, à l'exception du RIPAME pour l'organisation des espaces jeux, la section sportive ESY GYM. Le maire fait part que tout rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.
 - Les élections départementales et régionales se tiendront en mars 2021 le même jour. Pour l'organisation de ce double scrutin tenue dans la même pièce (deux bureaux de vote autonomes), une demande de dérogation va être adressée au Préfet pour délocaliser la salle de vote.
 - Prochaines commissions municipales
 - Commission urbanisme : samedi 03/10 à 9 h 30
 - Commission environnement : mardi 06/10 à 20 h
 - Commission animation : samedi 10/10 à 9 h
 - Commission vie associative : samedi 10/10 à 11 h
- Les invitations avec ordre du jour seront adressées par mail.
- Bibliothèque municipale « La Cascade aux Livres » : compte rendu est donné par la référence élue Camille MARY dit ROUSSELIÈRE de la réunion avec les membres bénévoles sur le fonctionnement du réseau de lecture publique Arléane, sur le problème de prise en charge des frais annexes liés à l'achat d'ouvrages, sur l'ouverture de la bibliothèque 6 heures minimum hebdomadaires... L'équipe de bénévoles souhaiterait mettre en place une boîte à livres sous le préau de la mairie. Le mois du multimédia semble maintenu à ce jour.
 - VC La Morinais : rencontre avec le conducteur des travaux de l'ent FTPB et le service technique de la Ville de Vitré au sujet de la détérioration de la voie, due à certains endroits à la rotation sur place d'engins agricoles.

- Le maire fait part de la chute d'un arbre tombé depuis plusieurs mois à La Rivière et de la demande d'un riverain Mr Gildas Besnard pour découper le bois, le récupérer, nettoyer le terrain débarrasser de tous branchages. Demande acceptée.